



Pénalité sur avis d'échéances

Par Loic88

Bonjour,
J'aurais besoin d'un avis professionnel, je suis en location d'appartement sur Angers avec ma chérie, nous avons un bail de location aux 2 noms. Mi janvier sur l'avis d'échéance du loyer de février j'ai vu une pénalité de changement de compte apparaître. En les appelant ils m'ont expliqué qu'ils ont envoyé en novembre un mail nous prévenant qu'ils allaient changer de compte bancaire et que le loyer de janvier et les suivants devraient être viré sur le nouveau compte. Nous avons trouvé ce mail, mais il a été envoyé uniquement à ma chérie. Je précise qu'on a déjà su se battre avec l'agence pour qu'ils acceptent de nous envoyer à tous les 2 l'avis d'échéance car je cite: "leur logiciel ne peut prendre qu'une seule adresse pour les mails"

Je leur ai donc gentiment expliqué qu'avec un bail aux 2 noms ils avaient l'obligation de prévenir les 2 locataires,, que leur mail avaient atterri dans les spam de ma chérie et que de toute façon les virements partent systématiquement de mon compte à moi.

Ils me rétorquent que ce n'est pas obligatoire d'envoyer aux 2 personnes du bail, que si nous avons des problèmes de communication dans notre foyer c'est notre problème, qu'ils ont essayé d'appeler sur mon téléphone et laissé un message sur le répondeur donc nous devons payer la pénalité.

Ils ont effectivement essayé de m'appeler, mais n'ont jamais laissé de messages sur le répondeur.

Voilà la situation, je pense que je ne suis pas en tort sur cette histoire, mais j'aimerais avoir votre avis.

Merci de m'avoir lu et bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour

L'agence doit informer les deux titulaires par courrier RAR.

Sinon elle n'a aucune preuve d'avoir notifié le changement de RIB pour le virement du loyer.

Refusez cette pénalité, au besoin vous saisissez la CDC.

Vérifiez que l'agence vous adresse bien vos quittances.

Par Loic88

Merci bien, je vais suivre ce conseil.

Par Loic88

Merci bien, je vais suivre ce conseil.